

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2017

Le trois juillet deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD (arrivé à 20h10), Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Didier FILET (pouvoir donné à Anne-Marie VIVIER-MERLE), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir donné à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

Un mot d'accueil est réalisé par Madame le Maire à destination des enfants de la commission enfance qui sont présents. Elle les félicite pour leur travail et leur adresse ses remerciements ainsi qu'aux parents qui les ont accompagnés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 2 mai 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Arrivée à 20h10 de Monsieur Patrick PIGNARD

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 2 mai 2017 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2017-07 en date du 9 juin 2017 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures pour les travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 : le marché a été attribué à l'entreprise GEOFIT EXPERT située à Nîmes pour un montant total de 17 150 € HT ;

- DEC/2017-08 en date du 15 juin 2017 concernant la fixation des tarifs des repas pour la restauration scolaire. Le tarif unitaire d'un repas est à 4,15 € pour les familles adhérentes dont l'adhésion est à 20 € et à 5,10 € pour les familles non adhérentes. Une pénalité de 5 € par retard de paiement pourra être appliquée ;

- DEC/2017-09 en date du 30 juin 2017 concernant la fixation des tarifs du centre de loisirs extrascolaire du 28 août au 1^{er} septembre 2017 à 85 € la semaine et à 19 € la journée pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 ainsi qu'à 100 € la semaine et à 23 € la journée pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 400 ;

DELIBERATIONS

• Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2017 un emploi permanent de référent périscolaire et agent des écoles ouvert sur les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation pour un temps non complet de 24/35^{ème} heures hebdomadaires.

• Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2017

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, donne à l'unanimité son accord pour déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2017 pour le projet

d'aménagement de sécurité du carrefour en entrée sud dont le coût est estimé à 15 147 € HT ainsi que l'installation de panneaux pour l'adressage postal et de coussins berlinois dont le coût est estimé à 11 079 € HT.

• Avenant n° 1 à la convention entre la commune et l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) : mission d'études et de veille foncière

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention relative à une mission générale d'études et de veille foncière avec EPORA pour ajouter au périmètre de la convention un tènement d'environ 1 500m².

• Régularisation des parcelles cadastrées U 1028, U 1400, U 1450, U 1452 et U1493

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à régulariser par acte notarié auprès de Me Séverine GIRARDON les parcelles cadastrées U 1028, U 1400, U 1450, U 1452 et U 1493 relatives à la voie communale n° 7.

• Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement du Centre Bourg

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le recours à la déclaration d'utilité publique pour l'emplacement ER3 défini dans le plan local d'urbanisme et le recours à l'expropriation en cas de refus d'une cession à l'amiable des terrains nécessaires au projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Présentation du schéma directeur d'aménagement du projet de requalification du Centre Bourg

Il est présenté le schéma directeur d'aménagement du projet de requalification du Centre Bourg où il apparaît une nouvelle organisation des voies avec des places de stationnements, la sécurisation du carrefour au niveau de la RD, une zone piétonne sur le parvis de l'église et l'extension de la cour de l'école

Modification du projet de SEMCODA

SEMCODA va chiffrer un projet sur la friche d'EPORA.

SCoT Beaujolais – démarche du territoire

Il est rappelé que le SCoT est un document prenant en compte l'ensemble des lois d'urbanisme. Une étude a été missionnée par la COR afin de déterminer les atouts du territoire dans le but d'établir un SCoT à une échelle plus locale.

Extinction partielle de l'éclairage public

A compter du 1^{er} août 2017, l'extinction de l'éclairage public s'effectuera de 23h à 6h. Les panneaux d'information ont été posés.

Bulletin municipal

Une réunion d'association sera faite en septembre prochain en vue de la préparation du bulletin. Différents devis vont être sollicités.

Festival d'été

Le festival « D'la joie sous les lampions » va se dérouler du 10 au 13 juillet en lien avec le comité des fêtes.

Tableau des congés d'été

Il est demandé à chaque conseiller de compléter un tableau sur les absences de cet été afin de pouvoir organiser la continuité du service.

La séance est levée à 22 h 30.